

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 31 mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 24 Mars 2021**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>50</b>
<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Patrick BONIN représente Patrick DELAUGEAS.

**Excusés** : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Edmond Claude DELPY, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

**SECRÉTAIRE** : M. Bertrand CAGNIART

**OBJET : Modification statutaire : changement du nom de la communauté de communes**

**Vu**, le Code Général des collectivités territoriales

**Vu**, les statuts de la communauté de communes,

**Considérant**, les travaux de la commission communication,

**Sur proposition** du bureau communautaire du 23 février 2021,

Monsieur le Président propose une délibération à des fins de modification des statuts de la communauté de communes afin de modifier le nom.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021063-DE  
Regu le 13/04/2021

Cette proposition est le résultat des objectifs recherchés suivants :

- donner une unité au territoire,
- permettre une communication forte sur un nom traduisant ainsi, dans son appellation, l'ensemble du territoire communautaire.

**Il est proposé : « Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté ».**

Rappel de la procédure :

-  L'organe délibérant de l'EPCI doit d'abord se prononcer à la majorité simple.
-  Les conseils municipaux de chaque commune disposent ensuite d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI.
-  La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois.
-  Si la majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI (article L.5211-5) est atteinte, le préfet prononce, la modification des statuts.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- **d'approuver** la nouvelle dénomination « Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté ».
- **d'approuver** la demande de modification des Statuts de la Communauté de Communes,
- **de demander** aux communes membres de délibérer,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 08/04/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210331-DE2021063-DE  
Regu le 13/04/2021